



# Fiche d'information

## Négociations sur les régimes de retraite : les priorités

LE SCFP NE PEUT RÉALISER DES GAINS À LA TABLE DE NÉGOCIATIONS SANS PROGRÈS COLLECTIFS SUR LES PLANS POLITIQUE ET SOCIAL. CE QUE NOUS VOULONS POUR NOUS-MÊMES – SALAIRE DÉCENT, DIGNITÉ, RESPECT, ÉGALITÉ, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL, ENVIRONNEMENT SAIN ET SERVICES PUBLICS EXCELLENTS – NOUS LE VOULONS POUR TOUS LES TRAVAILLEURS ET POUR TOUS LES CITOYENS DU CANADA.

### – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2013-2015

Le Canada se dirige vers une crise du revenu de retraite. Étude après étude, la preuve est faite : les Canadiens sans régime de retraite sont incapables d'épargner en vue de la retraite. Pourtant, les gouvernements et les employeurs remettent en question la sécurité de la retraite. Le gouvernement fédéral a refusé de bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC) et il a décidé, unilatéralement, de hausser l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse.

Les employeurs publics et privés s'attaquent aux régimes de retraite à prestations déterminées et transfèrent une part énorme du risque sur les épaules des travailleurs. Par conséquent, le niveau de vie à la retraite des futures générations de Canadiens diminuera considérablement. De nombreux retraités glisseront sous le seuil de la pauvreté. Heureusement, on peut faire mieux. C'est pourquoi les membres du SCFP luttent pour des retraites décentes.

### 1. BONIFIER LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Depuis 2009, le SCFP et le Congrès du travail du Canada réclament la sécurité de la retraite pour tous les Canadiens. Ils proposent d'y parvenir graduellement en doublant les prestations du RPC et en haussant modestement le taux de cotisation des travailleurs et des employeurs. Ce plan plein de bon sens et abordable a l'appui des provinces, de la population et de nombreux experts. De plus, la bonification du RPC enlèverait de la pression sur les régimes de retraite d'employeurs. Malheureusement, les Conservateurs fédéraux bloquent le projet. Le SCFP doit donc sensibiliser ses membres et la population à l'importance de bonifier le

RPC. La question des retraites doit être un des principaux enjeux lors de la prochaine campagne électorale fédérale.

### 2. ANNULER LES COMPRESSIONS À LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Le gouvernement fédéral, sans consulter la population ou les provinces, a haussé l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti. Cette décision aura de terribles répercussions, particulièrement sur les générations futures de Canadiens qui vivront dans la pauvreté. Les experts s'entendent sur le fait que ces programmes étaient viables, même avant la hausse de l'âge d'admissibilité.

### 3. RÉSISTER AUX ATTAQUES CONTRE LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Depuis plusieurs années, les sections locales du SCFP, de tous les secteurs et dans toutes les provinces, font face à une vague d'attaques sans précédent contre leurs régimes de retraite à prestations déterminées. Invoquant l'austérité, les employeurs du secteur public s'en prennent de plus en plus aux régimes de retraite. Ils proposent une réduction massive des prestations, quand ce n'est pas la conversion pure et simple à un régime à prestations cibles ou à cotisations déterminées. Ces autres régimes offrent moins de sécurité que les régimes à prestations déterminées. En effet, ils refilent l'essentiel du risque aux travailleurs.

Habituellement, de tels changements n'ont pas d'impact sur le passé, mais les gouvernements cherchent de plus en plus à appliquer ces conversions rétroactivement, ce qui permet aux employeurs de se libérer des promesses qu'ils ont faites à leurs employés.

### 4. ÉLARGIR LA PORTÉE DES RÉGIMES DE RETRAITE D'EMPLOYEURS

Certains régimes de retraite d'employeurs prévoient que les travailleurs doivent travailler un minimum d'heures ou gagner plus qu'un certain seuil pour être admissibles, ce qui exclut les employés à temps partiel. Il faut revoir les règlements et les conventions collectives afin de permettre à ces employés de participer au régime. Plusieurs sections locales du SCFP ont déjà réussi. Cela dit, bon nombre de milieux de travail syndiqués par le SCFP n'offrent toujours pas de régime de retraite décent, les options disponibles

étant le REER ou à un régime à cotisations déterminées. Pire, plusieurs membres ne disposent d'aucun régime. Si ces travailleurs n'arrivent pas à se négocier un régime à prestations déterminées, ils peuvent, s'ils le désirent, se joindre à un régime à prestations déterminées administré par le syndicat comme le Régime de retraite multi-secteur. Ils recevront ainsi des prestations décentes.

## LIGNES DIRECTRICES POUR LA NÉGOCIATION

**Protégez le modèle à « prestations déterminées » des régimes de retraite.** Nous avons obtenu et bâti ces régimes à prestations déterminées par la négociation. Ces régimes constituent le meilleur moyen d'offrir au travailleur un revenu de retraite sûr et prévisible.

**Résistez aux clauses orphelines.** En offrant aux nouveaux employés un régime moins sûr que le régime à prestations déterminées en place, on crée deux classes de travailleurs dans une même unité de négociation. La différence entre membres favorisés et défavorisés qui en résultera pourrait menacer la solidarité syndicale et affaiblir le syndicat.

**Amenez la question des régimes de retraite à la table de négociations.** Au besoin, la convention collective peut être amendée pour accorder au syndicat le droit de refuser tout changement au régime. Vous pouvez aussi réclamer une gestion conjointe pour retirer à l'employeur le droit de modifier le régime unilatéralement.

**Exercez votre esprit critique devant les arguments de la partie adverse.** Souvent, l'employeur et les consultants qu'il embauche brossent un portrait trop négatif de la capitalisation du régime, dans le but de justifier les réductions radicales et permanentes qu'ils veulent y apporter. Ces arguments sont souvent tirés par les cheveux. Examinez leurs conclusions et contestez-les.

**Vérifiez s'il y a eu des congés de cotisations.** Dans les années 90, quand les régimes de retraite généraient des surplus, les employeurs ont pris d'importants congés de cotisations, c'est-à-dire qu'ils ont utilisé l'argent de ces surplus pour payer leurs cotisations. Si vous disposez de l'historique des congés de cotisations de l'employeur, vous serez mieux outillé pour résister aux concessions demandées.

**Veillez à ce que les changements négatifs soient temporaires et préférez une hausse des cotisations à une modification des prestations.** On peut toujours prévoir une date d'expiration ou un niveau de financement à partir duquel un changement ayant un impact négatif deviendra caduc. L'impact sera réduit si les changements sont temporaires, plutôt que permanents. Finalement, nos prestations de retraite sont si importantes que, placés devant un choix difficile, il vaut souvent mieux payer un peu plus cher pour les protéger au lieu de les perdre.

**Travaillez en coalition avec les autres syndicats qui participent au même régime de retraite.** Souvent des membres de différents syndicats sont couverts par le même régime de retraite. Pour mieux tirer votre épingle du jeu, collaborez, partagez vos ressources et vos renseignements, bref faites front commun.

**Utilisez les ressources du SCFP.** Le SCFP emploie plusieurs chercheurs et conseillers nationaux qui ont beaucoup d'expérience dans le domaine des régimes de retraite. Deux spécialistes des régimes de retraite basés au bureau national peuvent aussi vous aider. Au besoin, le SCFP peut finalement solliciter l'avis d'un avocat et d'un actuaire externes. Pour avoir accès à ces ressources, communiquez avec votre conseiller national.

**Changez la perception populaire voulant que les régimes à prestations déterminées soient injustes et non viables.** Le régime de retraite à prestations déterminées constitue le meilleur moyen d'utiliser le salaire actuel de l'employé pour financer sa retraite. Le SCFP a prouvé à maintes reprises qu'il est possible de collaborer avec les employeurs pour assurer la viabilité de régimes à prestations déterminées. Il faut rappeler aux gens que les participants à ces régimes paient une bonne partie du coût de leurs prestations et que ces régimes font partie de la rémunération totale qu'ils ont négociée. La prestation de retraite moyenne pour un membre du SCFP ayant 30 ans de service est de 18 000 dollars par année, une somme bien modeste. De plus, un bon régime de retraite stimule l'économie et fait économiser des sommes importantes en aide sociale et en supplément de revenu aux aînés aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.